



**SOLUTION DE VENTE EN LIGNE DE  
FORFAITS DE SKI ET GESTION DE LA  
RELATION CLIENT**

---

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**

---

## **- SOMMAIRE -**

<b>ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 : Mode de consultation.....	3
2.2 : Forme juridique d’opérateurs économiques.....	3
2.3 : Déroulement de la procédure .....	3
2.3.1 : Phase I Sélection des candidats .....	3
2.3.2 : Analyse des offres des candidats retenus,négociations et attribution du marché ...	4
2.4 : Contenu du dossier de consultation.....	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
3.1 : Contenu des candidatures.....	5
3.2 : Contenu des offres.....	5
3.3 : Dates limites de dépôt des candidatures et offres.....	5
3.4 : Modalité d’envoi ou de remise des offres.....	6
<b>ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>7</b>

## **ARTICLE 1 :OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne la mise en place d'un système de vente en ligne et d'un outil de gestion de relation client associé compatible avec le logiciel de vente SKIDATA.

Les objectifs et les conditions de réalisation sont indiquées dans le cahier des clauses particulières (CCP).

La prestation ne permet pas la décomposition en lot.

## **ARTICLE 2 :CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Mode de consultation**

Le marché est passé selon une **procédure adaptée** conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.2 Forme juridique d'opérateurs économiques**

Le marché sera attribué à une entreprise unique .

### **2.3 Déroulement de la procédure**

L'entité adjudicatrice peut décider, à tout moment, que la procédure est déclarée sans suite. Dans ce cas les candidats en sont tenus informés.

#### **2.3.1 Sélection des candidats**

La date limite de réception des candidatures est fixée au 8 mars 2019 à 10h00.

Cette phase est limitée à l'examen de la conformité des dossiers de candidatures.

Seront exclus de la procédure :

- Les dossiers incomplets, de présentation non conforme ou comprenant des pièces avec des renseignements erronés
- Les dossiers ne répondant pas aux prescriptions du présent règlement de consultation
- Les dossiers arrivés hors délais
- Les dossiers présentés de manière fractionnée

Les candidats seront informés par mail de la décision les concernant.

### [2.3.2 Analyse des offres des candidats retenus, négociations et attribution du marché](#)

Les candidats retenus devront remettre leur offre au plus tard le 1 avril 2019 à 08h00.

Chaque candidat ayant remis son offre dans les délais impartis devra présenter son projet lors de rencontres programmées les 1 et 2 avril 2019.

Durant cette présentation seront demandées :

- Une maquette du site incluant à minima l'ensemble du processus de vente, la page d'accueil et une page de contenu
- Une présentation du back-office incluant à minima les fonctions demandées dans le CCP
- Une présentation de l'outil CRM

L'acheteur pourra, à la suite de ces rencontres, rentrer en négociations avec les candidats mais se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Après classement des offres finales conformément à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par la commission d'appel d'offres de la SAVASEM, en application des critères annoncés à l'article 4.2 du présent règlement de consultation.

***Jusqu'à la signature du marché, le maître d'ouvrage pourra décider de ne pas donner suite à la présente consultation conformément à l'article 98 du décret 2016-360, sans que cette décision ne donne droit à quelque indemnité.***

### [2.4 Contenu du dossier de consultation](#)

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la Consultation,
- Le Cahier des clauses particulières,
- L'acte d'engagement,
- Le bordereau des prix détaillés

## **ARTICLE 3 :CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française et chiffrée en euro.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Dans le cadre d'un groupement d'entreprises et de sous-traitance, l'ensemble des candidats doit fournir les documents demandés pour la candidature.

La durée de validité des offres est de 2 mois.

### **3.1 Contenu des candidatures**

1. Lettre de candidature imprimé DC1
2. Déclaration du candidat imprimé DC2
3. Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
4. Déclaration de chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaire concernant les fournitures , services ou travaux, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.
5. Extrait de l'inscription au RCS ou équivalent
6. Attestation de régularité fiscale
7. Attestation de fournitures des déclarations sociales et de leurs paiements.
8. Attestation d'assurances « RC », garantissant ses activités et faisant apparaître, risque par risque, les éventuels plafonds de garantie ainsi que les franchises.
9. Pouvoir de la personne habilitée à engager la société
10. Liste des références pour des prestations similaires.
11. Attestation sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en redressement judiciaire, ou, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et autorisant la poursuite d'activité.
12. Une attestation de compatibilité remise et signée par la société SKIDATA.
13. Une attestation sur l'honneur attestant de la conformité aux règlements et lois en vigueur sur la protection des données .

### **3.2 Contenu des offres**

1. L'acte d'engagement sur lequel l'offre sera établie y compris ses annexes, dûment signé et paraphé, **en 2 exemplaires**.
2. Le bordereau des prix détaillés, dûment signé et paraphé
3. Le cahier des clauses particulières (CCP) et annexes , dûment signé et paraphé
4. Le mémoire décrivant les procédés d'exécution envisagés, et les moyens humains et techniques affectés au projet.
5. Une liste de sous-traitants que le concurrent envisage de proposer à l'acceptation du maître d'ouvrage après la conclusion du marché
6. Le Règlement de consultation (RC), dûment signé et paraphé

### **3.3 Dates limites de dépôt des candidatures et offres**

La date limite de réception des candidatures est fixée au 8 mars 2019 à 10h00.  
Les candidats retenus devront remettre leur offre au plus tard le 1 avril 2019 à 08h00.

### **3.4 Modalité d'envoi ou de remise des candidatures et des offres**

Les candidats devront impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique via la plate forme : <http://www.e-marchespublics.com>

Les documents devront obligatoirement être transmis au format PDF.

## **ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES**

Après avoir vérifié la conformité du dossier remis, le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants classés en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée :

Chaque offre est notée sur 100 points décomposés respectivement sur la base des trois critères pondérés :

#### **L'adéquation avec le cahier des charges : sur 40**

Notation :

- 0 si les moyens déployés pour répondre aux exigences du cahier des charges techniques particulières ne sont pas abordés ;
- La moyenne si les informations données restent des généralités ou de qualité minimale ;

## SAVASEM – SOLUTION DE VENTE EN LIGNE ET GESTION DE LA RELATION CLIENT

- La note maximale si les informations données sont précises et de qualité supérieure, apportant une réponse optimale à la problématique posée.
- Des points intermédiaires permettront le cas échéant de hiérarchiser les réponses des candidats.

### **PRIX : sur 30**

Note maximale à l'offre la plus basse (**sauf prix anormalement bas**) ;

Notation des autres offres proportionnelles à l'écart de prix par rapport à l'offre la plus basse après vérification (et corrections éventuelles) de la bonne prise en compte des postes et des quantitatifs de la totalité des offres.

### **La pertinence de l'offre proposée: sur 30**

Notation :

- 0 si les moyens déployés pour répondre aux exigences du cahier des charges techniques particulières ne sont pas abordés ;
- La moyenne si les informations données restent des généralités ou de qualité minimale ;
- La note maximale si les informations données sont précises et de qualité supérieure, apportant une réponse optimale à la problématique posée.
- Des points intermédiaires permettront le cas échéant de hiérarchiser les réponses des candidats.

## **ARTICLE 5 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus :

SAVASEM – Boulevard de la Griole – 09110 Ax les Thermes

Mme KOMORNICZAK Aude

Téléphone : 05 61 64 20 06

Courriel : [aude@ax-ski.com](mailto:aude@ax-ski.com)

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus :

SAVASEM – Boulevard de la Griole – 09110 Ax les Thermes

Mme TEIXEIRA Stéphanie

Téléphone : 05 61 64 20 06

Courriel : [stephanie.teixeira@savasem.com](mailto:stephanie.teixeira@savasem.com)